

Conseil de l'INSPE – Académie de Montpellier

Lundi 11 octobre 2021

Compte-rendu

La séance est ouverte à 17h11 sous la présidence de Monsieur Philippe AUGÉ.

Présents

Participaient à la réunion les membres suivants :

Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés.

Madame Brigitte Louichon représentée par Monsieur Jean Patrick Respaut ; Monsieur Philippe Münch

Collège B : Maîtres de conférences et personnels assimilés.

Monsieur Jean-Michel Oudom représenté par Monsieur Philippe Münch

Collège C : Autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur.

Monsieur Hugues François représenté par Madame Éliette Blatché ;

Collège D : Personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans des écoles, établissements ou services relevant de ce ministre.

Madame Stéphanie Volle représentée par Monsieur Philippe Münch;

Collège E : Représentants des autres personnels

Monsieur Altimira Fernand représenté par Madame Éliette Blatché ; Madame Éliette Blatché ;

Personnalités désignées par le Recteur.

Madame Nadette Fauvin ; Monsieur Christophe Mauny, Madame Cécile Ouvrier-Bufferet représentée par Monsieur Marc Rosenzweig, Monsieur Marc Rosenzweig, Madame Agnès Vrinat-Jeanneau représentée par Monsieur Marc Rosenzweig ;

Personnalités extérieures désignées par le conseil d'école de l'INSPE de l'académie de Montpellier.

Madame Élisabeth Bautier ; Madame Christine Vergnolle-Mainar ;

Personnalités désignées par les établissements partenaires.

Monsieur Philippe Augé représenté par Monsieur Jean-Patrick Respaut après son départ; Madame Anne Fraïsse, Monsieur Pascal Noguès, Monsieur Jean-Patrick Respaut

Invités présents à la séance.

Madame Béatrice Cheutin ; Monsieur Christophe lung, Madame Valérie Munier, Madame Louise Nyssen, Monsieur Éric Favard ; Monsieur Sylvain Olivier ; Monsieur Franck Salaün ; Monsieur Michel Ramos ; Madame Marie-Christine Munoz-Levi, Monsieur Olivier Marti ; Monsieur Jean-Paul Udave.

Secrétaire de séance

Madame Marguerite Taule

Compte-rendu

L'ensemble des termes relatifs aux fonctions citées dans ce compte-rendu s'entendent aux genres féminin et masculin.

Ce compte rendu ne reprend pas le contenu du diaporama mis en annexe de ce présent PV et présenté par le directeur de l'INSPE – Académie de Montpellier lors du conseil de l'INSPE et complété en séance par des remarques des membres du conseil.

Monsieur Marc Rosenzweig est désigné secrétaire de séance.

1. Election du président du conseil de l'INSPE

Monsieur Philippe Augé appelle au dépôt des candidatures et précise que seuls les membres désignés par la rectrice peuvent candidater.

Madame Nadette Fauvin présente sa candidature.

Monsieur Philippe Augé donne la parole à Madame Nadette Fauvin pour qu'elle se présente.

Madame Nadette Fauvin présente son parcours et sa motivation pour remplir cette mission. Sollicitée par Madame la rectrice pour postuler à la présidence du conseil de l'INSPE, Madame Nadette Fauvin a accepté cette mission.

Madame Fauvin indique qu'elle est inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR) dans le collège « Etablissement, territoires et politiques éducatives » après avoir été professeure agrégée de mathématiques, chef d'établissement, IA-IPR « Vie Scolaire » dans l'académie d'Orléans-Tours, directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale de la Meurthe et Moselle, directrice académique des services académiques de Haute Marne et, en enfin, chargée de coordonner une mission d'expérimentation de politique éducative dans des quartiers prioritaires en Île de France.

Madame Fauvin précise qu'en tout début de carrière, elle a intégré l'IREM de son académie et s'est investie dans la formation initiale et continue. Elle a été ensuite formatrice en didactique des mathématiques à l'IUFM d'Orléans-Tours. En tant que DASEN de Haute Marne, Madame Fauvin a travaillé en étroite collaboration avec l'ESPE de l'Académie de Reims et a été présidente du concours CRPE de cette académie.

Madame Nadette Fauvin expose les deux fils rouges de sa carrière : la formation sous toutes ses formes et l'égalité des chances. Madame Nadette Fauvin a toujours travaillé dans l'éducation prioritaire et la population de l'académie de Montpellier ressemble à celle des territoires où elle a exercé.

Madame Nadette Fauvin résume son projet et son rôle pour l'INSPE :

- Valoriser l'INSPE. L'INSPE de l'académie de Montpellier a une très bonne réputation qui dépasse les frontières de la région d'Occitanie. Les enseignants formés à l'INSPE de Montpellier sont reconnus comme étant bien formés.
- Avoir le rôle de facilitateur, de valoriser l'INSPE, de respecter les points de vue des uns et des autres, de rester neutre.
- Susciter des débats et étayer la réflexion par des questions avec un regard extérieur.

En conclusion Madame Nadette Fauvin veut mettre ses compétences d'observation et d'analyse au service de l'INSPE. Madame Nadette Fauvin indique que la lecture du dossier d'accréditation de l'INSPE de l'Académie de Montpellier démontre la qualité du travail collectif réalisé dans cette académie.

Monsieur Pascal Noguès souligne que l'INSPE de Montpellier est caractérisé par le partenariat entre 4 universités qui permet un maillage de tout le territoire.

Monsieur Philippe Augé ajoute que l'INSPE est construit sur un modèle équilibré entre les différents établissements et la structuration propre de ces différents établissements. Il rappelle les bons résultats des étudiants au concours de recrutement et la qualité de la formation.

Vote sur le point 1 : Election du président du conseil de l'INSPE :

- Refus de prendre part au vote : 0
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 19

Monsieur Augé cède la présidence de la séance à la présidente élue. Mme Fauvin remercie le conseil pour ce vote de confiance.

Monsieur Christophe lung remercie Monsieur Xavier Sorbe qui a présidé le conseil pendant deux ans et indique que M. Sorbe a toujours été de bons conseils.

17h30 Départ de Monsieur Philippe Augé

2. Validation du procès-verbal du Conseil de l'INSPE du 17 juin 2021

Vote sur le point 2 : Le procès-verbal du 17 juin 2021

- Refus de prendre part au vote : 2
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 17

3. Avis sur les MCC des quatre mentions de master MEEF

Monsieur Christophe lung rappelle que les MCC présentées ont déjà été validées par les conseils de composantes et les CFVU des universités mettant en œuvre les différents parcours et qu'elles respectent le cadrage général adopté en juin 2021 par le conseil de l'INSPE. Les MCC indiquent, cette année, les notes seuils pour chaque UE.

Madame Nadette Fauvin demande pourquoi les notes seuils sont différentes d'une discipline à l'autre alors que les notes éliminatoires aux écrits du concours sont les mêmes pour toutes les disciplines.

Monsieur lung précise qu'au niveau de chaque mention, des règles identiques ont été appliquées pour toutes les UE de culture commune, d'accompagnement du stage et d'initiation à la recherche (conduisant à la réalisation d'un mémoire). Pour les UE spécifiques à chaque discipline, le cadrage voté par l'INSPE laissait la liberté aux équipes pédagogiques de fixer des notes éliminatoires entre 6 et 10.

Monsieur Éric Favard précise que ce qui relève du concours ne relève pas forcément de la formation de telle sorte que les critères d'évaluation peuvent être différents.

Madame Valérie Munier explique en prenant l'exemple des UE liées à la recherche que les choix réalisés tiennent compte du fait que l'on est sur une année transitoire : l'initiation à la recherche en M1 dans les anciennes maquettes était, dans certains parcours, beaucoup moins développée qu'elle ne l'est dans les nouvelles maquettes de M1.

Pour Monsieur Philippe Munch, le nombre d'ECTS des UE qui préparent aux épreuves en lien direct avec la discipline du concours varie d'un parcours à un autre de telle sorte qu'il ne semblait pas judicieux de mettre la même note seuil à deux UE qui n'ont pas le même poids ni le même nombre d'heures.

Madame Nadette Fauvin remercie pour ces éclaircissements.

Vote sur le point 3 : Avis sur les MCC des quatre mentions de master MEEF

- Refus de prendre part au vote : 0
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 19

4. Evolution de l'équipe de direction

4.1 Désignation de la directrice adjointe chargée du 2nd degré et de la professionnalisation :

M. Christophe lung propose que Madame Marie-Christine Munoz Levi, MCF en anglais de l'UPVM succède à Madame Sylvie Thuret dans la fonction de directrice adjointe du 2nd degré et de la professionnalisation, Madame Sylvie Thuret étant désormais en poste à l'ambassade de France en Argentine.

Mme MC Munoz Levi est maître de conférences en études anglophones à l'université Paul Valéry Montpellier 3, son domaine de recherche concerne la littérature du 16^{ème} siècle. Mme Munoz Levi contribue à la formation depuis plus de 20 ans des étudiants qui se destinent aux métiers de l'enseignement secondaire.

Vote sur le point 4.1 : Désignation de Madame Marie-Christine Munoz Levi

- Refus de prendre part au vote : 0
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 19

4.2 Désignation d'un chargé de mission de l'INSPE à l'ouverture internationale de l'INSPE

Monsieur lung propose que Monsieur Brahim Azaoui, MCF à la FDE, Université de Montpellier soit nommé chargé de mission « ouverture internationale de l'INSPE » et présente la lettre de mission associée à cette fonction.

Dans l'attente de Monsieur Brahim Azaoui le vote est repoussé jusqu'à son arrivée.

5. Informations du directeur

5.1 Retour du Ministère concernant l'accreditation de l'INSPE

Monsieur Christophe lung présente l'arrêté du 30 août portant renouvellement de l'accréditation de l'institut national supérieur du professeur et de l'éducation de l'académie de Montpellier au sein de l'université de Montpellier. L'accréditation va jusqu'au terme du contrat pluriannuel soit jusqu'au 31 août 2027.

Monsieur lung lit le courrier envoyé par le ministère à la rectrice et aux présidents d'université suite à l'expertise du dossier d'accréditation. (Diapositives 22 et 23)

Monsieur lung salue le travail de tous les collègues, travail acharné, pour penser la nouvelle formation malgré un contexte sanitaire et l'arrivée tardive de cadrages ministériels. M. lung salue également le travail des toutes les équipes pour mettre en place cette nouvelle offre de formation en cette rentrée en réalisant à la fois la formation des fonctionnaires stagiaires et celles des étudiants inscrits en M2 préparant le concours.

5.2 Résultats des étudiants en master et au concours

5.2.1 Résultats en M1 et M2 en 2020 / 2021

M. lung indique que les taux de réussite sont quasiment les mêmes en M1 dans le premier et le second degré. On constate une augmentation de +9% dans le 1^{er} degré et +16% dans le 2nd degré, ce qui fait un taux de réussite élevé de l'ordre de 73%-74%.

Les taux de réussite sont presque identiques en M2 pour le parcours des non lauréats 1^{er} et 2nd degrés, de l'ordre de 65%-68%, taux plus élevé que les précédentes années.

Les taux de réussite en M2 du parcours lauréats 1^{er} et 2nd degrés sont identiques à ceux observés ces dernières années (de l'ordre de 90%). Parmi les 10% d'étudiants ne validant par leur année, certains sont actuellement en prolongation de stage, d'autres en renouvellement de stage.

Madame Nadette Fauvin s'intéresse au profil social des étudiants qui réussissent le master et souhaiterait connaître l'éventuel écart entre le milieu social des nouveaux enseignants et celui de leurs élèves. On pourrait parier, avec le profil de l'académie de Montpellier, que l'INSPE joue le rôle « d'ascenseur social », permettant à des étudiants de catégorie sociale plutôt défavorisée de rentrer dans l'enseignement. C'est une richesse car les jeunes professeurs sont moins éloignés de la culture des enfants auxquels ils enseignent. Ce serait intéressant d'avoir une photographie sociale des étudiants.

Monsieur Christophe IUNG trouve très intéressant de comparer le profil social des étudiants réussissant le master MEEF et celui des élèves. Cependant, dans le 2nd degré, les fonctionnaires stagiaires affectés dans notre académie ne sont pas nécessairement originaires de notre académie. A partir de l'an prochain, suite au déplacement du concours, L'INSPE sera en capacité d'analyser le profil des étudiants devenant professeur ou CPE.

Monsieur Christophe lung demande aux 4 universités la possibilité d'avoir les informations concernant le niveau de bourses des différents étudiants.

Madame Anne Fraïsse atteste que ces informations sont connues même au niveau du ministère. L'UPVM est l'université qui diplôme le plus de boursiers au niveau master.

Madame Nadette Fauvin pense que le partage de cette information auprès des cadres du rectorat et des familles permettrait de valoriser le travail de l'INSPE.

Monsieur Jean-Patrick Respaut rajoute que le nombre de boursiers présents dans les établissements est une information connue contrairement au niveau de la bourse puisque c'est le CROUS qui délivre les bourses. Il considère que cela peut être difficile d'avoir accès au niveau de bourse.

Monsieur Jean-Paul Udave donne le chiffre de 48 % de boursiers dans le master MEEF 1^{er} degré (moyenne M1-M2B).

Monsieur Pascal Noguès, en tant que représentant du président UPVD, explique que son université accueille énormément d'étudiants boursiers. Il faut remarquer que beaucoup des étudiants de Perpignan qui viennent dans les 6 parcours 2nd degré n'auraient pas les moyens de poursuivre leurs études à Montpellier. C'est une importance capitale de permettre aux étudiants issus de milieu modeste d'avoir cette poursuite d'étude et de pouvoir intégrer l'éducation nationale. Cette diversité de profil de recrutement est une richesse dont la « Nation » ne peut pas se passer.

Monsieur Michel Ramos indique que l'on peut craindre de voir le nombre de boursiers ou de personnes d'origine sociale modeste diminuer suite au déplacement du concours de M1 vers le M2. En effet, le fait d'avoir la possibilité de réussir le concours en M1 et de ce fait avoir un salaire dès le M2 rassurait les étudiants d'origine modeste.

Monsieur Christophe lung rajoute que la précarité du M2 risque d'augmenter, d'autant plus si la réalisation des stages rajoute un surcrot lié aux déplacement aux étudiants.

5.2.2 Profil des échecs en M1 MEEF

Monsieur Christophe lung présente l'analyse réalisée concernant le nombre d'ECTS acquis par les étudiants en échec en M1 MEEF du 2nd degré : la part des étudiants ayant acquis moins que 10 ECTS est de l'ordre du tiers, la

majorité des étudiants en échec en M1 n'ont pas acquis 30 ECTS. Ceci est important à savoir car, à partir de cette année universitaire, le redoublement ne sera pas automatique si l'étudiant n'a pas acquis 30 ECTS. L'équipe pédagogique devra statuer et décider si l'étudiant sera autorisé à redoubler.

Monsieur Pascal Noguès rappelle que si des problèmes médicaux sont à l'origine de cet échec, l'étudiant sera autorisé à redoubler.

5.2.3 Résultats aux concours de recrutement

Monsieur Christophe lung présente les résultats aux concours de recrutement 1^{er} et 2nd degré (Diapositive 27). Ils sont de qualité et en progression par rapport à l'année passée alors que le nombre de postes ouverts au concours a diminué, notamment dans le 2nd degré. M. lung remercie l'implication des équipes pédagogiques qui ont permis de mener à la réussite des étudiants.

5.3 Points sur la rentrée

5.3.1 Nombre d'inscrits dans le 1^{er} degré

M. lung présente les effectifs dans le 1^{er} degré. Le nombre d'inscrit en M1 baisse un peu suite à la baisse des capacités d'accueil.

Les stagiaires alternants contractuels sont les étudiants qui sont en responsabilité à tiers temps en établissement et les stagiaires alternants SIPA sont en stage à tiers temps mais en immersion et pratique accompagnée. Dans le 1^{er} degré, la quasi-totalité des supports de contractuels alternants ont été pourvus.

A la demande de Madame Nadette Fauvin, Monsieur Jean-Paul Udave explique comment la formation à distance proposée fonctionne. Cette formation à distance est réservée aux étudiants qui ont des situations familiales particulières ou qui ont une activité salariée, aux handicapés et au sportifs de haut niveau. C'est une formation hybride. Les réussites au concours sont un peu plus faibles que dans le parcours en présentiel, car il y a davantage de décrochage. Cette formation est cette année ouverte en M2 ce qui est un vrai défi. Les stages restent en présentiel en SIPA et ils sont dispersés sur tout le territoire académique.

5.3.2 Nombre d'inscrits dans le 2nd degré

M. lung précise les effectifs dans le second degré très stables par rapport aux années passées. Il précise que la mise en stage dans le second degré a été difficile car comme prévu dès janvier 2020, environ 200 nouveaux tuteurs ont dû être désignés pour accompagner les étudiants de M1 et M2 (fonctionnaires stagiaires et non fonctionnaires stagiaires)

Monsieur Christophe lung salue le travail de Monsieur Éric Favard et de toute son équipe, les responsables des UE et les inspecteurs qui ont joué un rôle déterminant pour trouver ces 200 nouveaux tuteurs.

En 2022/23, il faudra envisager entre 380 à 400 étudiants en M2 ce qui va nécessiter de trouver encore plus de stage.

Monsieur Philippe Münch interroge sur le nombre de supports d'alternants contractuels l'année prochaine. Le rectorat n'a pas encore cette information.

Monsieur Christophe lung propose d'estimer avec les équipes pédagogiques, sur la base des inscrits et d'un taux de réussite plausible en M1, nos potentiels besoins pour les communiquer au rectorat au plus tôt. L'inconnu reste la stratégie des étudiants à l'avenir. Les étudiants seront-ils intéressés par les postes de contractuels alternants ?

Monsieur Christophe Mauny pense qu'il serait intéressant d'être attentif à la manière dont les étudiants concernés par cette formule en parlent et vivent cette situation.

Monsieur Christophe lung confirme qu'il y aura des enquêtes auprès des étudiants dès cette année même si l'an prochain la population ne sera pas la même : tous les étudiants réussissant leur M1 à l'avenir auront la possibilité de candidater alors que cette année seuls les étudiants échouant au concours étaient concernés.

Madame Valérie Munier pense que le discours ne va pas changer, car la charge de travail sera la même. Ce qui sera déterminant aussi c'est la prise en compte de l'alternance au moment du concours. Si les concours sont professionnels cela plaidera en faveur de l'alternance, sinon si les concours sont plutôt disciplinaires cela conduira les étudiants qui ont les moyens à réaliser un stage SIPA plutôt qu'un stage en tant que contractuel alternant.

5.3.3 Résultat de l'enquête du réseau des INSPE

Monsieur Christophe lung présente les résultats de l'enquête du réseau des INSPE sur la proportion des étudiants qui ont obtenu un poste de contractuel cette année au niveau national. Les enquêtes nationales montrent que la situation de l'académie de Montpellier n'est pas différente de celle observée dans les autres académies. (Diapositives de 31 à 34).

Madame Louise Nyssen demande pourquoi uniquement 50% des postes ont été pourvus dans le second degré.

Monsieur Christophe lung pense que deux paramètres sont à prendre en compte : la mauvaise corrélation entre le nombre de supports proposés dans certaines disciplines et le nombre de candidats d'une part, et la localisation trop lointaine des lieux de formations d'autre part. Une analyse plus fine reste à réaliser.

Louise Nyssen attire l'attention du conseil sur les 10 étudiants AED qui sont en M1 MEEF. Ils ont été placés en responsabilité d'une classe entière, ce qui peut s'avérer une trop lourde charge. Les équipes pédagogiques les soutiennent à bout de bras et les tuteurs font un travail formidable pour les aider à accomplir toutes leurs tâches. Les équipes pédagogiques dans les établissements sont mises en difficulté ~~car certains enseignants ne peuvent plus effectuer tout leur service dans leur établissement à cause de ce système~~, car certains enseignants ont des compléments de service pour dégager des heures d'enseignement pour les M1 contractuels AED. ~~Il ne faut pas confondre les apprentis enseignants avec les d'enseignants chevronnés.~~ Madame Louise Nyssen appelle de ces vœux une autre façon de mettre les AED en responsabilité progressive. Cette année, les AED sont tous inscrits dans le parcours de mathématiques. L'an prochain, les parcours lettres et anglais seront aussi concernés. Par manque de berceau il n'y en a pas eu de recrutement en L2 cette année 2021/22.

Monsieur Christophe Mauny prend note de cette problématique.

Retour en arrière

4.2 Désignation d'un chargé de mission de l'INSPE à l'ouverture internationale de l'INSPE

Monsieur Christophe lung rappelle la volonté dans le dossier d'accréditation d'ouvrir à l'international les formations notamment dans le second degré où l'ouverture à l'international est inexistante actuellement.

Monsieur Christophe lung présente la lettre de mission de Monsieur Brahim Azaoui au conseil de l'INSPE (Diapositive 16)

Monsieur Brahim Azaoui dit qu'il est maître de conférences en didactique des langues étrangères et secondes à la faculté d'éducation de l'université de Montpellier, rattaché au LIRDEF et qu'il est co-responsable avec Philippe Bouillon du service des relations internationales de la faculté d'éducation. Avant d'intégrer l'université de Montpellier, M. Azaoui précise qu'il a été maître de conférences à Aix-Marseille Université, rattaché au laboratoire « Parole et Langage ».

Monsieur Pascal Noguès rappelle que Madame la rectrice avait souligné, lors d'une réunion concernant l'INSPE, le caractère de l'académie et avait mentionné l'importance de développer ces partenariats avec ces régions transfrontalières. M. Noguès regrette d'autre part que la nouvelle certification pour enseigner à l'étranger

impose à tous les candidats des épreuves en langue anglaise alors que d'autres langues sont à considérer tel que l'espagnol voire le catalan.

Monsieur Brahim Azaoui répond que cette problématique a été mentionnée au ministère dès la publication des textes cadrant cette certification.

18h49 Départ de Madame Éliette Blatché.

Monsieur Jean-Paul Udave veut apporter deux précisions : d'une part, il soutient l'idée de passer le certificat dans d'enseignement à l'étranger dans une autre langue que l'anglais et d'autre part, le problème de la certification est tout à fait disjoint de la localisation des stages que pourront faire les étudiants dans le cadre de leur formation en master.

Madame Nadette Fauvin rappelle qu'il existe un groupe d'experts internationaux à l'inspection générale à qu'elle informera de cette la demande.

Vote sur le point 4.2 : Désignation de Monsieur Brahim Azaoui en tant que chargé de mission « Ouverture internationale de l'INSPE »

- Refus de prendre part au vote : 0
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 16

5.4 Proposition d'adaptation des statuts de l'INSPE et du règlement intérieur lors du prochain conseil de l'INSPE

Monsieur Christophe IUNG indique les deux types d'adaptation qui seront proposées lors du prochain conseil. (Diapositive 36)

- Pour le règlement intérieur, remplacement de l'ESPE par l'INSPE et prise en compte du fait que l'INSPE est désormais une composante de l'Université de Montpellier
- Le transfert de la mention « Encadrement Éducatif » dans l'UF8 qui deviendrait « Enseignement technologique et Professionnel et CPE ». L'UF2 devient UF2 « Pratiques et Ingénierie de la Formation »

5.5 Mise en place du COSP

Diapositives 38- 41

Il sera demandé aux universités de procéder à la désignation par leur conseil d'administration de leurs représentants au COSP et à Mme la rectrice de désigner ses représentants.

5.6 Information sur le renouvellement du collège des usagers et remplacement des élus personnels

M. lung indique que le renouvellement du collège des usagers du conseil est programmé le 30 novembre et 1^{er} décembre de telle sorte que lors du prochain conseil de l'INSPE, ces nouveaux élus seront accueillis. (Diapositive 42) Pour ce qui concerne les élus du personnels, un siège reste vacant et sera pourvu lors d'une élection partielle qui sera programmée au printemps 2022.

Date prévue pour le prochain conseil de l'INSPE : le 8 décembre 17h

Fin de la réunion 19h05